

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00226

Numéro SIREN : 790 410 914

Nom ou dénomination : A.P.I.2.S

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt 28722

1

BILAN SIMPLIFIÉ

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

24 JUL. 2019

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SASU API2S
Adresse de l'entreprise 6 RUE DU TROSY 92140 CLAMART

SIREN 7 9 0 4 1 0 9 1 4

DEPOT N° 28 722

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 8

ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	143	016	143
	Immobilisations corporelles *		028	1 789	030	1 789
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	1 932	048	1 932
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 702	070	12 702
		Autres* (3)	072	374	074	374
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	57 560	086	57 560
		Charges constatées d'avance*	092		094	
Total II			096	70 636	098	70 636
Total général (I + II)			110	72 568	112	70 636
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	1 000		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131	132			
	Report à nouveau		134	8 841		
	Résultat de l'exercice		136	360		
	Provisions réglementées		140			
Total I			142	20 201		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	3 381		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	24 716	46 165	
Produits constatés d'avance			174	890		
Total III			176	50 435		
Total général (I + II + III)			180	70 636		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU API2S

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services*		217		218	68 532	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	8		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	68 540		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 4 366 - mobilier : - immobilier :)				242	39 179		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	627	244	932		
	Rémunérations du personnel*				250	20 700		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 447		
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	68 258			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	282			
Produits financiers (III) 280				294				
Charges financières (V)				290				
Produits exceptionnels (IV)				290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	(78)			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	360			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	360	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles*		322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	(78)				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	268
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990				
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		350		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	352	550	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370	550	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.P.I.2.S. SASU

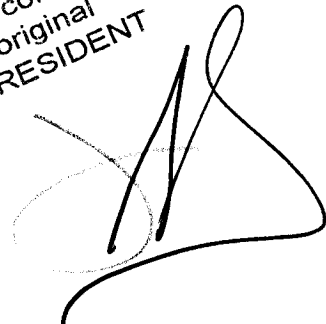
Au capital de 10 000 €

6 rue du Troisy

92140 CLAMART

RCS Nanterre 790 410 914

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE**

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2018 qui est de 360 € :

Bénéfice.....	+ 360 €
+ report à nouveau.....	+ 8 841 €

—————

Soit un bénéfice.....	+ 9 201 €
-----------------------	-----------

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 9 201 €
. Distribution de dividendes.....	

(Extrait du rapport de gestion)

SAS API2S

L'exercice clôturé au 31/12/2018 présente un montant total du bilan de 70 636 € et dégage un résultat de + 360 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
 - du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.
- Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Divers :

Néant

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT

EXAUCE

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD

RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS

Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SASU API2S

[illegible]

© Sage

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SASU API2S										Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	143	412		414		416	143			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 789	472		474		476	1 789			
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	1 932	492		494		496	1 932			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles			500	143	502		504		506	143		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560	1 789	562		564		566	1 789			
TOTAL			570	1 932	572		574		576	1 932		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme						
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591						
TOTAL					596	585	597	599				

Désignation de l'entreprise : SASU API2S										Néant ☒ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Immob. incorporelles		700		705		1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains		710		715		2					
Constructions		720		725		3					
Inst. techniques mat. et outillage		730		735		4					
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745		5					
Matériel de transport		750		755		6					
Autres immobilisations corporelles		760		765		7					
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995					
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996					
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		860									
Total des déficits restant à reporter		870									
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.P.I.2.S. SASU
Au capital de 10 000 €
6 rue du Troisy
92140 CLAMART
RCS Nanterre 790 410 914

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2018 qui est de 360 € :

Bénéfice.....	+ 360 €
+ report à nouveau.....	+ 8 841 €

Soit un bénéfice.....	+ 9 201 €
-----------------------	-----------

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 9 201 €
. Distribution de dividendes.....	

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercices	Distribution nette	Abattement
2017	7 000 €	(avec abattement de 40 %)
2016	7 000 €	(avec abattement de 40 %)
2015	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.